

Attestation de compétences « Enseigner le français »

**Attestation académique mise en place à titre expérimental dans l'académie de Dijon
à compter de la rentrée 2025**

L'objectif d'une telle attestation de compétences est de permettre à des enseignants, titulaires du second degré, ayant suivi des études littéraires, à un moment donné¹ de leur parcours de formation initiale, d'assurer un enseignement du français dans le second degré, et plus particulièrement dans les classes de collège. Enseigner le français doit s'entendre comme la capacité à enseigner non seulement la littérature comme champ spécifique, mais aussi la langue de l'École nécessaire à toutes les disciplines.

1- L'attestation de compétences « Enseigner le français »

Les attentes de cette attestation de compétences sont les suivantes :

- une connaissance des caractéristiques générales des programmes de français en vigueur dans le second degré ;
- une compréhension des finalités de l'enseignement du français :
 - développer les compétences des élèves dans les domaines suivants : écouter, lire, dire, écrire ;
 - faire appréhender aux élèves le fonctionnement du système de la langue française ;
 - faire acquérir aux élèves, par la fréquentation des œuvres, des valeurs esthétiques, morales et citoyennes ;
 - développer chez eux des compétences psychosociales majeures : compréhension et expression des émotions ; attention ; concentration ; empathie ; écoute d'autrui ; communication respectueuse ;
 - apprendre à penser, à s'émanciper.

Cependant, la commission de validation aura à l'esprit que les candidats ne sont pas spécialistes de la discipline et se trouvent donc dans une démarche d'ouverture à un nouveau champ disciplinaire et de formation.

I/ Un écrit rendu en amont de l'entretien

¹ Parcours en CPGE, cursus en Lettres à l'université.



- a. du candidat (CV précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger) ;
- b. des expériences d'enseignement, éventuellement en Lettres, d'ateliers, de stages, de sessions de formations pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences paraissant la plus significative ;
- c. de tout autre élément tangible marquant l'intérêt du candidat pour la discipline Française et son enseignement, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel...

II/ Un entretien

1/ Une présentation orale de 10 minutes

Sans revenir sur les éléments présents dans le dossier transmis en amont, cet exposé initial consistera en la présentation, générale, d'une séquence et, détaillée, d'une séance déjà menée ou envisagée, que le candidat aura préalablement préparées et pourra fournir aux membres de la commission de validation. Il envisagera leur étayage didactique et les enrichira de commentaires réflexifs ou d'analyse.

Le candidat pourra disposer de ses notes, et de tout autre support permettant d'explicitier son propos.

2/ Un échange de 20 minutes

L'échange qui succède à la présentation orale doit permettre à la commission de validation :

- d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation de l'enseignement du français au collège et au lycée,
- d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré, de l'enseignement du français.

La commission de validation évaluera :

- la connaissance des programmes en vigueur en Français dans le second degré ;
- les connaissances didactiques ou, tout au moins, la capacité à exercer un jugement réflexif sur sa pratique ou ses projets pédagogiques (réflexion menée sur les gestes professionnels, le métier d'élève, le sujet-lecteur, les modalités d'écriture...) ;



ACADÉMIE DE DIJON

Liberté
Égalité
Fraternité

- la connaissance des ressources pédagogiques disponibles et des démarches pédagogiques pour la classe en Lettres modernes : capacité du candidat à organiser une séquence et à envisager une progression annuelle dans l'objectif de développer les compétences langagières des élèves ; différenciation pédagogique ; pédagogie de l'erreur et de son traitement ; pédagogie de projet ; pratique de l'oral ; chantiers de langue ; place faite aux arts ;

- la connaissance des modalités d'évaluation possibles, notamment en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Composition de la commission de validation :

La commission de validation comprend des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux de Lettres et, le cas échéant, des personnels enseignants.

2- Mise en œuvre d'un enseignement de français par un enseignant d'une autre discipline

Éléments de cadrage

Quelques points de vigilance semblent devoir être précisés :

- L'obtention de cette attestation ne vaut pas autorisation à enseigner le français de façon systématique et pérenne.

En effet, cette possibilité doit être mise en œuvre après accord explicite de l'inspection pédagogique régionale de la discipline d'origine de l'enseignant concerné **et** de la discipline Lettres, ce dans l'objectif de ne pas fragiliser ou compromettre d'autres enseignements.

De même, pour s'ajuster à l'ensemble des besoins dans toutes les disciplines et à leur évolution, cette autorisation devra être réinterrogée **chaque année** dans un dialogue entre le chef d'établissement qui envisage de confier l'enseignement du français à un enseignant d'une autre discipline et les inspections pédagogiques régionales concernées.

- Compte tenu du caractère académique de cette attestation, qui n'est pas une certification en tant que telle, un enseignant, l'ayant obtenue, ne pourra la faire valoir dans une autre académie.

Calendrier

Pour la session 2025-2026, voici le calendrier prévisionnel :

- Dossier à envoyer pour le 15 décembre 2025 à l'adresse iprlettres@ac-dijon.fr
- Entretien oral proposé dans le courant du premier trimestre de l'année 2026.

Annexe - Ressources pour les enseignants intéressés :

Programmes d'enseignement en vigueur à la rentrée 2025 :

- Cycle 3, classe de 6^e :
https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/ensel620_annexe1.pdf
- Cycle 4 : <https://eduscol.education.fr/document/621/download>

Pages Eduscol :

- Cycle 3 : <https://eduscol.education.fr/3863/francais-cycle-3>
- Cycle 4 : <https://eduscol.education.fr/3866/francais-cycle-4>

Guides fondamentaux pour enseigner disponibles sur Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/3107/guides-fondamentaux-pour-l-enseignement>

- La grammaire du français – Terminologie grammaticale
- La grammaire du français du CP à la 6^e
- La compréhension au cours moyen

Parcours Magistère, élaborés par la DGESCO

- Entrer dans le métier :
<https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=2788§ion=1>
- Puis « Enseigner une discipline »
- Enseigner les Lettres :
<https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=2846§ion=1>

Des vidéos en ligne sur PodEduc

Enseigner le français au collège : 3 vidéos

- Vidéo 1 : L'écrit au début du collège : <https://pod.phm.education.gouv.fr/dgesco-formation/video/72805-lecriture-au-debut-du-college-video-1-sur-3/>
- Vidéo 2 : Etudier un texte / extrait littéraire en classe :
<https://pod.phm.education.gouv.fr/dgesco-formation/video/72809-etudier-un-texte-extrait-litteraire-en-classe-video-2-sur-3/>
- Vidéo 3 : Pourquoi la littérature ? : <https://podeduc.apps.education.fr/video/72813-enseigner-le-francais-au-college/>